



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômeurs

Question écrite n° 46487

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de nombreux chômeurs ayant atteint l'âge de 30 ans et ne pouvant donc plus bénéficier des emplois-jeunes pour les moins de 25 ans, voire, dans certains cas, pour les moins de 30 ans. Même si on leur propose une formation, nombreux sont ceux qui, ensuite, ont des difficultés à trouver un emploi, eu égard « à la concurrence » des emplois-jeunes. Sans remettre en cause ces emplois-jeunes, il apparaît indispensable de les compléter par des dispositions spécifiques pour ceux et celles qui sont dans la tranche des 30-50 ans. Il lui demande de lui préciser les perspectives de son action ministérielle, s'inspirant de ces réflexions qui correspondent à des situations vécues « sur le terrain ».

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des demandeurs d'emploi de la tranche d'âge de trente à cinquante ans et s'interroge sur la concurrence des emplois-jeunes. La lutte contre le chômage est une priorité de l'action gouvernementale. Les mesures spécifiques prises pour relancer l'emploi, qu'il s'agisse de la réduction négociée du temps de travail ou de la création des emplois-jeunes, associées à une croissance soutenue, ont permis d'obtenir des résultats significatifs. La baisse du chômage, sensible en 1998, s'est poursuivie en 1999 et en 2000. De juin 1997 à juin 2000, la diminution enregistrée est importante (25,8 %), et elle concerne toutes les tranches d'âge. Même si les jeunes (dont le nombre de chômeurs a diminué de 36,4 % en trois ans) ont largement bénéficié de la reprise des créations d'emplois, ils connaissent souvent une insertion difficile dans l'emploi. En effet, le fait d'être un nouvel entrant sur le marché du travail constitue un facteur fragilisant. C'est pourquoi la poursuite de la stratégie pour l'emploi volontariste menée par le Gouvernement s'avère indispensable. Les politiques d'emploi et notamment celles mises en oeuvre dans le cadre du plan national d'action pour l'emploi (PNAE) doivent être poursuivies. C'est ainsi que le service personnalisé « pour un nouveau départ vers l'emploi » est aujourd'hui mis en oeuvre par le service public de l'emploi. Il est destiné aux jeunes de moins de vingt-cinq ans, mais également aux adultes et aux personnes menacées d'exclusion. Il se traduit par l'offre de propositions adaptées aux difficultés rencontrées par chaque demandeur d'emploi. En 1999, 841 000 personnes ont bénéficié de ce programme, 1 100 000 sont prévues en 2000, dans le cadre d'une montée en charge qui se poursuivra progressivement jusqu'en 2002.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46487

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3071

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5051